

Collectif Cycliste 37

Le « Sas vélo »



Le Sas vélo est un espace aménagé devant la ligne d'arrêt des véhicules motorisés dans un carrefour à feux tricolores.

Il est **réservé aux vélos** qui se placent **devant les autres véhicules** (voitures, motos, scooters, bus, taxis...) lorsque le feu est au rouge.

Lorsque le feu passe au vert, il permet aux cyclistes de démarrer dans les meilleures conditions possibles et aux autres usagers d'anticiper les mouvements du cycliste.



Pourquoi ?

Le sas vélo permet :

- aux cyclistes d'être parfaitement visibles des autres
- aux automobilistes de bien visualiser le ou les cyclistes et la direction qu'il(s) va(vont) prendre
- aux cyclistes d'améliorer leur sécurité lorsqu'ils tournent à gauche, en se positionnant sur le côté gauche du Sas
- aux cyclistes de démarrer dans les meilleures conditions possibles
- aux cyclistes de ne pas respirer les gaz d'échappement des véhicules motorisés

Amis automobilistes et motards, en respectant les sas vélos, vous économisez 90,00 € (ou 135,00 €) et le retrait des 4 points de votre permis prévus par la loi (art. R 412-30, R 415-2 et R 415-15 du code de la route).

Pour plus d'informations :

Collectif Cycliste 37 : www.cc37.org

FUB (Fédération française des usagers de la bicyclette) : www.fub.fr

CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) : www.cerema.fr